

ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES DEMANDE D'ATTESTATION DE COLLABORATEUR

Formulaire

Formulaire de demande d'attestation d'habilitation¹ complété et signé par le titulaire de la carte professionnelle.

Coût

1 chèque de 50 euros par attestation demandée, à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

Pièces justificatives²

Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

1 copie recto-verso de la pièce d'identité du collaborateur³, en cours de validité.

1 copie recto-verso de la carte professionnelle du titulaire, si cette carte a été délivrée par une préfecture.

Pour un collaborateur agent commercial, à compter du 1er octobre 2015 : 1 attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

Pour un ressortissant d'un État hors Union européenne ou Espace économique européen : 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.

¹ Remplir autant de formulaires que d'attestations demandées

² La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

³ Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour.